

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 5 juin 2025

modifiant l'arrêté du 5 février 2025 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2025

Le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1640 du 23 décembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2020 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves des concours pour le recrutement de directeurs d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation ;

Vu l'arrêté du 5 février 2025 fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation au titre de l'année 2025,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, organisés au titre de l'année 2025, est complétée ainsi qu'il suit :

Monsieur Guillaume CLOCHEZ

Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la
Marne

Article 2

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 juin 2025

Pour le ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégué,

La cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels,

M. DEBBOUN